



L'aïkido est un [art martial japonais](#) , fondé par [Morihei Ueshiba O sensei](#) entre [1925](#) et [1969](#)

L'aïkido se compose de techniques avec armes et à mains nues utilisant la force de l'adversaire, ou plutôt son agressivité et sa volonté de nuire. Ces techniques visent non pas à vaincre l'adversaire, mais à réduire sa tentative d'agression à néant. L'aïkido peut être considéré comme la concrétisation du concept de légitime défense : une réaction proportionnée et immédiate à une agression. En fait, dans l'esprit de l'aïkido, il n'y a pas de combat, puisque celui-ci se termine au moment même où il commence. Conformément à cette logique, il n'existe pas de compétition d'aïkido.

L'aïkido est pratiqué par des femmes et des hommes de toutes tailles et âges. Le but de la pratique est de s'améliorer, de progresser (techniquement, physiquement et mentalement) dans la bonne humeur (le fondateur [Morihei Ueshiba](#) insistait beaucoup sur ce point). Ne sont montrées que des techniques respectant le partenaire.

L'Association Champenoise d'Aïkido est une association à but non lucratif, adhérent à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo, créée en 1995.

Nous pratiquons et enseignons l'Aïkido dans le but de promouvoir ce dernier dans son évolution naturelle. Association « familiale », elle apporte maîtrise et confiance en soi, respect....

Les cours se déroulent au dojo du C.C.S de Champagne sur Oise.

- Cours enfants (à partir de 06 ans ou entrée en CP) : Lundi et mercredi de 18h00 à 19h00
- Cours ados et enfants « gradés » : lundi de 19h00 à 20h00
- Cours adultes : Lundi et jeudi de 20h00 à 21h30.

[www.aikido-champagne.fr](http://www.aikido-champagne.fr)

06-06-68-69-29

[contact@aikido-champagne.fr](mailto:contact@aikido-champagne.fr)

**ASSOCIATION CHAMPENOISE D'AIKIDO**

Mairie de Champagne Sur Oise  
10 place du Général de Gaulle  
95660 CHAMPAGNE SUR OISE

[contact@aikido-champagne.fr](mailto:contact@aikido-champagne.fr)  
06-06-68-69-29



## **COTISATION ANNUELLE**

Saison 2018 / 2019

- **COURS ADULTES**

De 15 à 77 ans → 130 euros

- **COURS ENFANTS**

De 06 à 14 ans → 110 euros

- **PERSONNES DE LA MÊME FAMILLE**

- 25 euros à partir de la 2ème cotisation

**Cette cotisation comprend pour chaque adhérent  
L'ASSURANCE et la LICENCE FEDERALE**

Certificat médical [ ]  
Adhesion [ ]  
Licence fédération [ ]

Photographie



## FICHE D'INSCRIPTION ASSOCIATION CHAMPENOISE D'AIKIDO

**Bulletin d'adhésion – Saison 2018 / 2019**

Enfant     Adulte

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLETE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT :  
NOM :

N° DE TELEPHONE :

Maladie(s) ou accident pouvant entraîner une pratique particulière (l'une des 2 cases doit être obligatoirement cochée) :

NON

OUI – Préciser

Pour les adhérents mineurs : En cas d'accident / blessure, si impossibilité de joindre les parents ou tuteurs légaux, l'enfant sera transporté vers l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident ou tout autre établissement par les services de secours officiellement habilités (Pompier, SAMU, SMUR...)

Autorisation de publication de photographies (l'une des 2 cases doit être obligatoirement cochée) :

Autorise la publication sur le site internet de l'A.C.A, de la ville de Champagne sur Oise ainsi que sur son magazine communal, ou tout autre support numérique ou papier, de la photo ou vidéo, me représentant et / ou représentant mon enfant.

N'autorise pas la publication de la photographie ou de la vidéo me représentant et / ou représentant mon enfant.

DATE :

Signature de l'adhérent / du(des) parent(s) ou représentant(s) légal(aux) :



# ASSOCIATION CHAMPENOISE D'AIKIDO

SAISON 2018 / 2019

## Liste des pièces à fournir obligatoirement

- Un certificat médical, précisant la mention « apte aux arts martiaux
- 2 photographies
- Un exemplaire du règlement intérieur daté et signé
  
- Le port d'un Keigkogi (kimono) est obligatoire lors des entrainements

---

## REGLEMENT INTERIEUR

1. Tout comportement irrespectueux, incorrect, vulgaire.....constaté lors des entrainements ou tout autre événement lié à la vie associative, manifestation.... pourra entraîner une exclusion, et la perte momentanée ou définitive de la qualité de membre.
2. Tout membre de l'association peut être appelé à représenter celle-ci. Il doit à cette occasion se comporter d'une façon irréprochable.
3. Tout membre de l'association doit respecter les horaires d'entraînement et de convocation.
4. Tout membre de l'association doit, durant le déroulement des entrainements ou tout autre événement lié à la vie associative, respecter l'ordre et la discipline, ainsi que les commandements donnés par l'encadrement.
5. Tout membre doit se conformer aux décisions du comité directeur.
6. Tout membre de l'association doit signer ou faire signer les deux exemplaires du règlement intérieur, remis lors de l'inscription, et en remettre un au comité directeur.
7. Tout membre doit obligatoirement être à jour de son certificat médical et de ses cotisations annuelles. Toute régularisation non effectuée, après rappel, peut entraîner la perte de la qualité de membre.
8. Le comité directeur se décharge de toutes responsabilités lors d'incidents survenant hors des horaires et du lieu d'entraînement.
9. L'association ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de la perte ou du vol d'objets ou vêtements personnels.
10. Par respect pour les pratiquants et les enseignants, il est demandé au public, parents ou accompagnateurs, d'observer un silence absolu pendant les séances d'entraînement.

**Les professeurs, enseignants, assistants de l'A.C.A ou membres du comité directeur se réservent le droit d'exclure du Dojo, ou de tout autre endroit fréquenté lors d'événements liés à la vie associative, toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur.**

DATE :

Signature de l'adhérent / du(des) parent(s) ou représentant(s) légal(aux), précédé de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE ».

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



## ATTESTATION- QUESTIONNAIRE DE SANTE

### Pour le renouvellement de ma licence

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé fixé par arrêté du ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal Officiel du 4 mai 2017.

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu du "Questionnaire santé" émis par la FFAB qui m'a été remis avec mes documents d'inscription - ou ceux de mon enfant mineur – à l'Association Champenoise d'Aïkido

Ce questionnaire est confidentiel. Il n'est pas à remettre au club.

- **J'ai répondu NON à chacune des rubriques du questionnaire : dans ce cas, je ne transmets pas de certificat médical.**

**Merci de cocher la case correspondante et de signer votre formulaire de renouvellement de licence.**

- **J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques du questionnaire : dans ce cas, je suis informé(e) que je dois produire à l'Association Champenoise d'Aïkido un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido.**

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives au certificat médical.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et signature du licencié (Représentant légal, dans le cas où le licencié est mineur )